

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Quik Strip
 Code de produit : 28
 Groupe de produits : Mélanger

1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Décapant de finition de sol. Évitez tout contact avec des métaux mous.
 Utilisation recommandée : Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)

1.3. Fournisseur

Nypower Industries Ltd. 111, rue Fisher C.P. 715 Okotoks, AB - Canada T 403 995-2598 - F 403 995-1487
gm@nypowerind.com - www.nypowerind.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 403 899-4226

SECTION 2 : Identification du danger

2.1. Classification de la substance ou mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux Catégorie 1	N° H290	Peut être corrosif pour les métaux
Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4	N° H302	Nocif en cas d'ingestion
Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1	N° H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1	N° H318	Provoque de graves lésions oculaires

Texte intégral des déclarations H : voir section 16

2.2. Éléments de l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage SGH CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Conseils de prudence (GHS CA) :

P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation. P270 - Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit. P280 - Porter des gants de protection. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air libre et la maintenir à l'aise pour respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. P310 - Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P330 - Rincer la bouche. P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. P390 - Absorber les déversements pour éviter d'endommager le matériel. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez cool P405 - Magasin sous clé. P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. P501 - Jeter le contenu/le contenant au point de collecte.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

Quik Strip

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Éther de glycol EB		(N° CAS.) 111-76-2	15 – 20	Tox. aiguë. 4 (voie orale), H302 Tox. aiguë. 4 (voie cutanée), H312 Tox. aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Irritation cutanée. 2, H315 Irritation oculaire. 2, H319
Monoéthanolamine		(N° CAS.) 141-43-5	5 – 10	Tox. aiguë. 4 (voie orale), H302 Tox. aiguë. 4 (voie cutanée), H312 Tox. aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Corr. de peau 1B, H314
hydroxyde de sodium, soude caustique	hydroxyde de sodium, soude caustique soude caustique anhydre / B751 / alcali caustique / flocons caustiques / flocons caustiques / soude caustique / soude caustique, bille / soude caustique, sèche / soude caustique, flocons / soude caustique, granulaire / soude caustique, soude / soude caustique, solide / caustique blanche / caustique, écaillée / hydrate de soude / hydrate de sodium / hydroxyde de soude / hydroxyde de sodium / lessive de diable rouge LEWIS / lessive (= hydroxyde de sodium) / soude de soude / soude, caustique / soude, hydraté / hydrate de sodium / lessive d'hydrate de sodium / hydroxyde de sodium / hydroxyde de sodium (Na(OH)) / hydroxyde de sodium, bille / hydroxyde de sodium, sec / hydroxyde de sodium, paillettes / hydroxyde de sodium, granulaire / hydroxyde de sodium, granulés / hydroxyde de sodium, solide / caustique blanc	(N° CAS.) 1310-73-2	5 – 10	Met. Corr. 1, H290 Corr. de peau 1, H314 Barrage de l'œil. 1, H318 Aquatique aigu 3, H402

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers secours après inhalation : Emmenez la personne à l'air frais et maintenez-la à l'aise pour respirer.
- Premiers secours après un contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/sous la douche. Enlevez/enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Appelez immédiatement un médecin.
- Premiers secours après un contact visuel : Rincez avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un médecin.
- Premiers secours après l'ingestion : Rincer bouche. Ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.
- Mesures de premiers secours généralités : Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Les symptômes et effets les plus importants (aiguës et retardé)

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlure.
- Symptômes/effets après contact visuel : Dommages graves aux yeux.
- Symptômes/effets après l'ingestion : Brûlure.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si besoin est

- Autres conseils médicaux ou traitements : Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agent extincteur approprié

- Agent extincteur approprié : Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. Écume. Dioxyde de carbone .

5.2. Agent extincteur inadapté

Aucune information supplémentaire disponible

5.3. Dangers spécifiques découlant de la produit

- Incendie : Liquide et vapeur hautement inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

Quik Strip

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipement de protection spécial et précautions pour pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'essayez pas d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et Procédures d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et assainissement

Méthodes de nettoyage : Absorbent le déversement de liquide dans un matériau absorbant. Aviser les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

Autres informations : Éliminez les matériaux ou les résidus solides dans un lieu autorisé.

6.3. Référence à d'autres articles

Pour plus d'informations, voir la rubrique 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle »

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Précautions pour une manipulation en toute sécurité : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conteneur terrestre/de liaison et équipement de réception. N'utilisez que des outils anti-étincelles. Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient. Utilisez un équipement antidéflagrant. Portez un équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Ne respirez pas la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conteneur terrestre/de liaison et équipement de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Gardez le récipient bien fermé. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Conserver uniquement dans son contenant d'origine. Magasin fermé à clé.

Matériaux incompatibles : Métal.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Quik Strip	
Canada (Alberta) - Limites d'exposition professionnelle	
MPT LEM (mg/m ³)	492 mg/m ³
VLEP TWA (ppm)	200 ppm (en anglais)
OEL STEL (mg/m ³)	984 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	400 ppm (en anglais)
Plafond OEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Notations et remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser les horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.
Référence réglementaire	Règlement de l'Alberta 87/2009 (Règlement de l'Alberta 182/2019)
Canada (Colombie-Britannique) - Limites d'exposition professionnelle	
VLEP TWA (ppm)	200 ppm (en anglais)
OEL STEL (ppm)	400 ppm (en anglais)
Plafond OEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Lignes directrices en matière de SST, partie 5 : Agents chimiques et agents biologiques (WorkSafe BC)
Canada (Saskatchewan) - Limites d'exposition professionnelle	
VLEP TWA (ppm)	200 ppm (en anglais)
OEL STEL (ppm)	400 ppm (en anglais)
Plafond OEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Règlement de 1996 sur la santé et la sécurité au travail. Chapitre O-1.1 Règl 1

Quik Strip

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quik Strip	
hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)	
Canada (Alberta) - Limites d'exposition professionnelle	
Plafond OEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Notations et remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser les horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.
Référence réglementaire	Règlement de l'Alberta 87/2009 (Règlement de l'Alberta 182/2019)
Canada (Colombie-Britannique) - Limites d'exposition professionnelle	
Plafond OEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Lignes directrices en matière de SST, partie 5 : Agents chimiques et agents biologiques (WorkSafe BC)
Canada (Saskatchewan) - Limites d'exposition professionnelle	
Plafond OEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Règlement de 1996 sur la santé et la sécurité au travail. Chapitre O-1.1 Règl 1

8.2. Mesures d'ingénierie appropriées

Mesures d'ingénierie appropriées : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles de l'exposition environnementale : Éviter les rejets dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains :

Gants de protection

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les aspects physiques et Propriétés chimiques

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: rose
Odeur	: Odeur d'hydrocarbures
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 13.9
Solution de pH	: 13.9
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (éther = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -7 °C
Point de congélation	: -7 °C
Point d'ébullition	: 105 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet

Quik Strip

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité spécifique / densité	: 1,017 g/l
Solubilité	: Eau : 100
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosion	: Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité supérieure	: Sans objet
Limite d'inflammabilité - inférieure	: Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeur hautement inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Évitez tout contact avec des surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Éliminez toutes les sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles	: métal.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.
Temps de durcissement :	: Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

ATE CA (oral)	2000 mg/kg de poids corporel
---------------	------------------------------

Éther de glycol EB (111-76-2)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Dermique)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Monoéthanolamine (141-43-5)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Dermique)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH : 13,9
Lésions oculaires graves/irritation	: Provoque de graves lésions oculaires. pH : 13,9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
STOT-exposition unique	: Non classé
Exposition répétée STOT	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlure.
Symptômes/effets après contact visuel	: Dommages graves aux yeux.

Quik Strip

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après l'ingestion : Brûlure.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Avant la neutralisation, le produit peut représenter un danger pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)

EC50 Daphnie 1	40,4 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Valeur expérimentale, Effet locomoteur)
----------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
------------------------------	------------------------------------

Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
-----------------------------------	--------------------------

ThOD	Sans objet (inorganique)
------	--------------------------

12.3. Potentiel bioaccumulable

hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)

Potentiel bioaccumulable	Non bioaccumulable.
--------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)

Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
-----------------------	--

Écologie - sol	Il n'existe pas de données (d'essai) sur la mobilité de la substance .
----------------	--

12.5. Autres effets indésirables

Ozone : Non classé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Jetez le contenu et le contenant conformément aux instructions de tri du collectionneur agréé.
Informations complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1. Description de l'expédition de base

Conformément au TMD

Transport de marchandises dangereuses

N° ONU (TMD) : No ONU 1824

Groupe d'emballage : II - Danger moyen

Classes de danger primaire du TMD : 8 - Classe 8 - Produits corrosifs

Description du document de transport : UN1824 SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM, 8, II

Désignation réglementaire appropriée (transport de marchandises dangereuses) : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Étiquettes de danger (TMD) : 8 - Substances corrosives



Limite d'explosivité et indice de quantité limitée : 1 L

Quantités exceptées (TMD) : E2

Indice des véhicules routiers transportant des passagers ou des véhicules ferroviaires : 1 L

14.2. Informations sur le transport/DOT

Quik Strip

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ministère des Transports

Non réglementé pour le transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (Crédit : IMDG) : 1824
Désignation officielle de transport (IMDG) : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM
Description du document de transport (IMDG) : UN 1824 SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM, 8, II
Classe (IMDG) : 8 - Substances corrosives
Groupe d'emballage (IMDG) : II - substances présentant un danger moyen

IATA

N° ONU (IATA) : 1824
Désignation officielle de transport (IATA) : Solution d'hydroxyde de sodium
Description du document de transport (IATA) : No ONU 1824 Solution d'hydroxyde de sodium, 8, II
Classe (IATA) : 8 - Produits corrosifs
Groupe d'emballage (IATA) : II - Danger moyen

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations nationales

Éther de glycol EB (111-76-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Monoéthanolamine (141-43-5)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementation internationale

Éther de glycol EB (111-76-2)

Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Monoéthanolamine (141-43-5)

Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

hydroxyde de sodium, soude caustique (1310-73-2)

Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

SECTION 16 : Autres renseignements

FDS Majeure/Mineure : Major – Version réduite à 1.1. Section 2.1 H225 supprimée. Section 2.2 Pictogramme inflammable enlevé. Mentions de danger H225 supprimées. Conseils de prudence P210, (233, P234, P240, P242, P243 et P260 supprimés. Section 16 Le texte intégral des phrases H a été mis à jour pour correspondre à la section 2.1.

Date d'émission : 05/19/2021

Date de révision : 04/04/2024

Remplace : 05/19/2021

Texte intégral des phrases H :

N° H290	Peut être corrosif pour les métaux
N° H302	Nocif en cas d'ingestion
N° H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
N° H318	Provoque de graves lésions oculaires

FDS Canada (SGH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales uniquement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.